

# Crédits professionnels /

## Capital4pro

### 1. Qu'est-ce qu'un crédit professionnel 'Capital4pro'?

C'est un financement business à court et moyen terme de liquidités à des fins professionnelles.

### 2. But?

Le financement de stocks, de pécules de vacances, de primes de fin d'année, de taxes, de comptes courants d'un associé ou la reconstitution et la consolidation du fond de roulement.

### 3. Caractéristiques?

**Montant:** A partir de 2.500 EUR.

**Taux:** Taux fixe.

**Formules de remboursement:** Mensualités. Le remboursement s'effectue de façon standard par domiciliation sur un compte commercial.

**Prélèvement du crédit:** Prélèvement unique après constitution des garanties. Le remboursement démarre de manière standard selon une périodicité (mois ou année) après le premier prélèvement du crédit.

**Garanties :** En principe, le cautionnement solidaire du gérant en cas de société. En fonction des caractéristiques spécifiques du dossier de crédit, des garanties supplémentaires peuvent être demandées.

**Tarif:** A la demande, disponible dans les agences.

### 4. Durée?

Minimum 12 mois et maximum 120 mois en fonction du but à financer.

### 5. Remboursement anticipé?

Possible, indemnité de emploi de 6 mois d'intérêts sur le solde du capital au moment du remboursement.

### 6. Frais?

Frais de dossier de 0,20% sur le montant emprunté (avec un minimum de 250 € et un maximum de 800 €).

### 7. Intéressé?

Prenez contact avec une agence bancaire AXA pour plus d'information.

Les pouvoirs publics proposent différentes mesures de soutien en vue de stimuler les investissements des entrepreneurs. Vous les trouverez sur : [www.financementdesentreprises.be](http://www.financementdesentreprises.be) .

Toute plainte sera en premier lieu adressée à votre agence bancaire ou directement au Customer Relations AXA Bank, Grotesteeweg, 214 – B21/494, 2600 Berchem. Si aucune solution ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à Ombudsman, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8, 1000 Bruxelles, [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be).

